



Assemblée régulière
Date : mardi 26 avril 2022
Heure : 9 heures
Endroit : En formule hybride, soit en vidéoconférence et
en présentiel

PROCÈS-VERBAL

Membres présents

Paul Germain, président

Michel Fortier, trésorier

Yves Dagenais, administrateur

Guy Lamothe, administrateur

Pierre Daigneault, administrateur

Roger Hotte, administrateur

Membre absent

Xavier-Antoine Lalande, vice-président

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Paul Germain, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. La réunion est ouverte à 9 h 08.

2. Adoption de l'ordre du jour du 26 avril 2022

Résolution : AR.20220426.1

Adoption de l'ordre du jour du 26 avril 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'adopter l'ordre du jour transmis aux membres du conseil d'administration sur l'avis de convocation, en ajoutant au point 14. Affaires nouvelles :

14.1 Présentation des états financiers par monsieur Jean-Gaétan Gariépy;

14.2 Horaire du TAC en fin de journée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 22 mars 2022

Résolution : AR.20220426.2

Adoption du procès-verbal du 22 mars 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du TAC de la MRC Rivière-du-Nord, tenue le 22 mars 2022, tel quel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 22 mars 2022

4.1 TAC : sondage

Un suivi sera fait à la prochaine réunion dû au manque de sondage retourné pour l'instant.

4.2 Budget amendé

Un audit sera réalisé pour départager les coûts réels reliés à chaque type de transport

Résolution : AR.220426.3

Autorisation au directeur général de la MRC pour procéder à un audit :

Il est proposé par monsieur Yves Dagenais d'autoriser le directeur général de la MRC à faire réaliser un audit pour départager les coûts réels de gestion administrative entre le transport collectif et le transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Retards dans prestation de services de Taxi RDN

Échange sur les retards plus fréquents et avec des délais plus longs. Les principaux facteurs sont la hausse fulgurante de la fréquentation par les usagers et le manque de chauffeurs. Cette situation a fait l'objet de discussions entre Taxi RDN et le président du TAC.

5. Correspondance ou autres points d'informations

5.1 Nouveaux panneaux d'arrêt

Une commande pour les nouveaux panneaux plus robustes a été faite. Monsieur Germain mentionne qu'il faudrait placer les prochains panneaux d'arrêts au milieu de la courbe et non dans l'entrée ou la sortie.

6. Ajouts et / ou modifications d'arrêts

6.1 Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte

Résolution : AR.20220426.4

Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte :

Il est proposé par monsieur Roger Hotte d'accepter la demande de Saint-Hippolyte d'ajouter :

- un point d'arrêt à l'intersection du chemin des Hauteurs et de la rue Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Modification d'un arrêt à Saint-Hippolyte

Résolution : AR.20220426.5

Demande de deux arrêts à Saint-Hippolyte :

Il est proposé par monsieur Roger Hotte d'accepter la demande de modification de Saint-Hippolyte :

- de déplacer le point d'arrêt H-743 présentement situé à l'intersection de la route 333 et de la rue Térrio et de le positionner à l'arrêt, à l'intersection des entrées du stationnement du nouveau IGA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Demande d'un arrêt à Sainte-Sophie

Résolution : AR.20220426.6

Demande d'un arrêt à Sainte-Sophie :

Il est proposé par monsieur Roger Hotte d'accepter la demande de Sainte-Sophie d'ajouter :

- Le retrait de l'arrêt situé au coin du boulevard Sainte-Sophie et de la rue Dupré;
- L'ajout d'un nouvel arrêt au coin de la côte Saint-André et du chemin de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Adoption des comptes à payer pour l'adapté et collectif au 31 mars 2022**

Résolution : AR.20220426.7

Liste des comptes à payer au 31 mars 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe et résolu d'adopter la liste des comptes à payer :

- du chèque no 5876 au chèque no 5881 pour l'adapté au montant de 31 748,70 \$;
- du chèque no 2411 au chèque no 2417 pour le collectif au montant de 78 854,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Adoption des rapports budgétaires au 28 février 2022**

Résolution : AR.20220426.8

Rapports budgétaires au 31 mars 2022 :

Il est proposé par monsieur Yves Dagenais et résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 mars 2022.

AODPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Résolution désignant un administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires**

Résolution : AR.20220426.9

Désignation d'un administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

Et résolu unanimement que madame Geneviève Bélanger, directrice des finances à la MRC de La Rivière-du-Nord, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires pour les comptes du Transport Adapté et Collectif de La Rivière-du-Nord et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

AODPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Autorisation à Geneviève Bélanger afin de représenter le TAC de la MRC de La Rivière-du-Nord auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme

Résolution AR.20220426.10

Nomination d'un représentant du TAC de la MRC de La Rivière-du-Nord auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme :

Il est proposé par Yves Dagenais

Et résolu unanimement d'autoriser madame Geneviève Bélanger, directrice des finances, à représenter le Transport Adapté et Collectif de la MRC de La Rivière-du-Nord auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme pour échanger les chèques de petite caisse des comptes 1052-42 et le 1052-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Gratuité transport collectif

Après discussion, il est proposé de tenir éventuellement une réunion de travail uniquement sur ce dossier et d'inviter madame Nicole Houle à y participer.

12. Suspension usager

La procédure actuellement prévue par les règlements généraux apparaît peu pertinente. Une modification devra être apportée. L'idée de former un comité de discipline composé d'une membre du personnel, du président et d'un administrateur du TAC fait son chemin. Une proposition sera présentée à la prochaine réunion.

13. Autorisation de signature du contrat avec Taxi RDN par le président

Résolution : AR.20220426.11

Signature du contrat – Taxi Rivière-du-Nord :

Il est proposé par Yves Dagenais d'autoriser monsieur Paul Germain, président du TAC Rivière-du-Nord à signer le contrat avec Taxi Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Affaires nouvelles

14.1 Présentation des états financiers par monsieur Jean-Gaétan Gariépy:

Monsieur Jean-Gaétan Gariépy de la firme Bussière Gariépy présente, aux membres du conseil d'administration, les états financiers au 31 décembre 2021.

Résolution AR.20220426.12

Adoption des états financiers au 31 décembre 2021 :

Il est proposé par monsieur Roger Hotte d'adopter les états financiers, au 31 décembre 2021, de Transport adapté et collectif (TAC) de la MRC de La Rivière-du-Nord, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Horaire du TAC en fin de journée

Monsieur Yves Dagenais demande si nous pouvons optimiser les heures du soir dans le collectif afin de se coordonner avec les trains en provenance de Montréal. La révision sera faite et sera présentée à la prochaine réunion.

15. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion se tiendra le mardi 24 mai 2022, à 9 heures.

16. Levée de l'assemblée ordinaire

Résolution : AR.20220426.13

Levée de la réunion :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe de lever la réunion, à 10 h29, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN,
Président

Secrétaire